



**MISSION PERMANENTE DU NIGER  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**  
417 EAST 50<sup>TH</sup> STREET, NEW YORK, NY 10022  
Tel. (212) 421 3260/61/86 FAX (212) 753 6931  
EMAIL: [niger@nigerun.org](mailto:niger@nigerun.org)

INTERVENTION DE  
SEM ABANI ABOUBACAR IBRAHIM,  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT  
DU NIGER AUPRES DE L'ONU  
AU NOM DU GROUPE DES PAYS DE LA  
CEDEAO / ECOWAS\*

A LA CONFERENCE CHARGÉE D'EXAMINER  
LES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EXECUTION  
DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES  
EN VUE DE PREVENIR, COMBATTRE ET ELIMINER  
LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES  
SOUS TOUS SES ASPECTS

New York, le 28 juin 2006

(Vérifier au prononcé)

\*Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest :  
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Ghana, Gambie,  
Guinée Bissau, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal,  
Sierra Leone, Togo.

**Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,**

Il est pour moi, à la fois un privilège et un plaisir de prendre la parole, en ma qualité de Coordonnateur du Groupe des Etats membres de la CEDEAO à New York.

Mais je dois, Monsieur le Président, et avant toute chose, vous adresser mes très vives félicitations pour votre brillante élection à la direction des présentes assises, des assises que vous dirigez avec compétence et dévouement.

Mes félicitations s'adressent également à tous les autres membres du Bureau.

Les Etats Membres de la CEDEAO, par ma voix, vous assurent de leur soutien en vue d'un aboutissement heureux de nos travaux auxquels nous attachons le plus grand intérêt.

**Monsieur le Président,**

Pour avoir été le théâtre de plusieurs conflits fratricides, l'Afrique de l'Ouest est, plus que toute autre région, profondément préoccupée par le phénomène de la circulation des Armes légères.

En créant la CEDEAO en 1975, les Etats de la sous région voulaient œuvrer à leur développement économique et social, dans un climat de paix et de sécurité.

Ces efforts pour le développement de notre communauté vont, hélas, très vite être contrariés par l'éclatement de conflits meurtriers et destructeurs pendant longtemps entretenus par la facilité d'acquisition des armes légères ainsi que de leur trop grande circulation dans l'espace de notre Communauté.

C'est pourquoi, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont, dès 1993, jugé utile de réviser le Traité Constitutif de 1975 pour justement prendre en compte les questions de sécurité.

C'est ainsi qu'en plus du Protocole de non-agression signé à Lagos le 22 avril 1998 et du Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense signé à Freetown le 29 mai 1981, l'arsenal juridique de la CEDEAO s'est enrichi avec l'adoption d'un Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité à Lomé, le 10 décembre 1999, conformément à l'article 58 du Traité révisé.

S'agissant plus précisément de la question des armes légères et de petit calibre, la CEDEAO s'y est attaquée à travers la Déclaration du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans la sous région, signée le 31 octobre 1998 à Abuja, ainsi qu'à travers l'adoption en date du 10

décembre 1999 à Lomé du code de conduite pour la mise en œuvre de ce moratoire.

Le Programme de coordination et d'Assistance pour la sécurité et le Développement (PCASED) fut également mis en place par le PNUD pour accompagner cette initiative pour la mise en œuvre du Moratoire.

Des Commissions Nationales furent à leur tour créées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Moratoire et de ses mesures associatives.

Les Organisations de la société Civile Ouest Africaine n'étaient pas restées en marge de cette dynamique et avaient fortement soutenu et accompagné cette volonté politique.

**Monsieur le Président,**

Lorsqu'en 2001 les Nations Unies ont mis en place le Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notre organisation l'a vivement salué, y voyant un mécanisme efficace de soutien à ses propres efforts.

Le Plan d'action du Programme de Coordination et d'Assistance pour la sécurité et le développement a permis de consolider le

moratoire et de le reconduire à plusieurs reprises jusqu'à sa transformation, tout récemment en instrument juridique contraignant.

Ce faisant, la CEDEAO venait de concrétiser une directive de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement prise lors du Sommet de Dakar de janvier 2003.

Le PCASED lui-même, parvenu au terme de son mandat (1996-2004), vient d'être remplacé par l'ECOSAP qui est un Programme des Armes légères de la CEDEAO.

Ce Programme, entièrement intégré au sein de notre Organisation, dont le lancement a eu lieu le 6 juin 2006 à Bamako, rentre parfaitement dans la perspective de révision de programme d'Action de cette Conférence, traduisant une fois de plus la détermination de la CEDEAO à lutter fermement contre la prolifération et la circulation des Armes légères et de petit calibre.

**Monsieur le Président,**

La CEDEAO se réjouit du fait que le Sommet mondial de septembre 2005 a prévu, dans son document final, la revue du Programme d'action de 2001.

En effet, la question du commerce illicite restant d'actualité, avec ses conséquences néfastes sur la paix et le développement de nos pays, une telle initiative demeure pour nous de la plus haute

importance. Aussi, fondons- nous l'espoir que la présente conférence d'examen pour le renforcement des moyens de lutte contre le fléau aboutisse à une coopération internationale plus effective.

La Communauté internationale se doit d'accorder plus d'attention à la question, afin d'atténuer les souffrances des populations qui en sont quotidiennement victimes.

C'est le lieu de rappeler que ni les objectifs du Millénaire pour le développement, ni ceux contenus dans le document final du Sommet mondial de 2005 ne sauraient se réaliser sans la sécurité qui est d'ailleurs, à côté du développement et des droits humains, l'un des piliers pour un monde plus sûr.

Tout en saluant les nouvelles initiatives intervenues en la matière telles que l'Instrument sur le marquage et le traçage des armes légères ainsi que, le protocole sur la fabrication et le commerce illicite des armes à feu, leurs pièces de rechange et leurs munitions, nous lançons un appel pour plus de volonté politique et plus de moyens pour les programmes de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, à l'occasion de cette conférence.

**Je vous remercie.**